

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 08/12/2025

OBJET : Signature d'une convention d'adhésion PayFip

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 01/12/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Fabrice MORICHON, Didier RICHERD, Gilbert PRIGENT

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Xavier FELIX

Roseline MHARI AGOURRAME donne pouvoir à Claire ROSIER

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes encaissant plus de 5 000 € de produits locaux par an doivent proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne (décret n° 2018-689 du 1er août 2018).

Afin de répondre à cette obligation, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) propose un dispositif d'encaissement (PayFiP) des produits locaux par carte bancaire sur Internet permettant aux usagers de régler les avis des sommes à payer en ligne ; ce service est disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, dans un environnement automatisé et sécurisé.

Pour adhérer à ce service, il convient d'adhérer à une convention proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). A l'appui de cette convention, la commune précise sur un formulaire d'adhésion les catégories de produits que les usagers pourront payer en ligne.

Il est proposé de mettre en place ce service pour les encaissements ne bénéficiant pas encore de cette solution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la convention d'adhésion PayFip permettant de proposer le paiement en ligne par carte bancaire pour les services de la commune encaissant plus de 5000€ par an et donne délégation au Maire pour signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND